

STRATÉGIE RÉGIONALE DU RÉSEAU
DES CCI D'OCCITANIE

Schéma sectoriel 2022-2026

Appui aux territoires



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

I. Contexte

Espace de centralité et de polarité au sein de l'Arc méditerranéen latin, idéalement ouvert sur la première place maritime commerciale mondiale, l'Occitanie affiche une intense attractivité territoriale qui alimente depuis toujours une forte croissance démographique fondée sur d'intenses flux migratoires.

Deux fois plus grande que la Belgique ou la Catalogne, plus étendue que l'Irlande, la région s'affirme ainsi comme un lieu de convergence historique de flux de toutes natures, économiques, humains et culturels et une des régions offrant des perspectives en matière de développement et de croissance parmi les plus prometteuses en France et en Europe.

Bénéficiant en outre d'une dotation importante en infrastructures de communication et de transport diversifiées et des équipements structurants d'envergure nationale et internationale, l'Occitanie dispose d'un tissu entrepreneurial de qualité qui se mesure à l'aune du dynamisme de son économie à dominante industrielle, tertiaire et agricole.

Le modèle de croissance en Occitanie dépendant tout autant de sa propension à l'ouverture que de la valorisation spatiale de ses dotations en ressources économiques et productives, l'appui aux territoires doit privilégier une approche plus systémique et endogène suivant les différents espaces considérés afin de promouvoir un modèle de développement territorial plus équilibré, dynamique et résilient.

Région de contrastes, l'Occitanie se caractérise en effet par :

- L'existence de deux systèmes urbains métropolitains qui impactent très différemment la structuration du territoire régional en conduisant à une densification d'espaces périurbains ou interstitiels de plus en plus vastes (Montpellier, avec un système urbain polycentré qui s'étend d'un bout à l'autre du territoire, au travers d'un réseau interconnecté de grandes aires urbaines de Nîmes à Perpignan, et Toulouse, plus monocentré avec un développement urbain et économique structuré en étoile autour de la métropole) ;
- Un espace littoral soumis à une forte pression urbaine et anthropique qui se traduit par une logique d'urbanisation dispersée, très densifiée dans les territoires interstitiels, entre les grandes villes et dans l'arrière-pays, et ce malgré, une insécurité croissante liée à l'artificialisation des sols (augmentation du risque d'inondation) et aux aléas climatiques (montée des eaux, recul du trait de côte...) ;
- Et enfin, une forte proportion de territoires ruraux et de zones de montagne, des espaces souvent éloignés des grands centres urbains, de faible densité démographique et relativement hétérogènes, mais qui représentent **91 % du territoire et qui abritent 44 % de sa population**.

Territoires ruraux et de montagne

Les **espaces naturels ruraux et de montagne**, très préservés, témoignent d'une grande richesse patrimoniale et sont propices au développement des activités agricoles, sylvicoles et pastorales qui s'y avèrent particulièrement adaptées, sans oublier bien sûr, une propension forte pour le développement d'activités touristiques valorisant les aménités naturelles de ces lieux isolés.

Bien que les contraintes physiques et les risques naturels de ces territoires excentrés aient eu tendance à conditionner l'implantation humaine et le développement territorial, l'économie rurale et de montagne s'avère en fait particulièrement diversifiée, s'appuyant sur une armature d'agglomérations de taille variée qui

structurent les territoires de façon différenciée (**4 087 communes sont situées en zones rurales, soit 92,6 % des communes d'Occitanie contre 88 % au niveau national**).

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée compte également deux massifs de montagne majeurs (Pyrénées et Massif Central), qui représentent une part importante de la géographie régionale (**55% du territoire et 20% de la population régionale**).

Malgré l'important potentiel dont ces espaces témoignent, la grande ruralité et la montagne cumulent toujours de nombreux handicaps (à nuancer selon les espaces néanmoins) et difficultés qui tendent à obérer leur potentiel de développement et contraindre leur capacité de résilience :

- Une très faible densité de population (de 2 à 5 fois moins que la moyenne régionale de 75 ha/km²), mais une croissance démographique de +0,7% par an entre 2008 et 2018, moins dynamique qu'au sein des espaces urbains (+0,9%), à l'exception notable des communes rurales situées dans la zone d'influence des pôles métropolitains (qui bénéficient indiscutablement du dynamisme des migrations résidentielles) ;
- Un enclavement géographique certain, accentué par des retards en matière d'équipements structurants ;
- Des entreprises souvent de très petite taille, essentiellement tournées vers la sphère présentielle (65 % des emplois de l'espace rural d'Occitanie concernent des activités tertiaires centrées sur la satisfaction des besoins des populations présentes dans la zone) ou liées à des activités touristiques saisonnières ;
- Un isolement sous toutes ses formes, une rareté et un éloignement des équipements et des services malgré parfois les effets d'une renaissance rurale qui provoque une reprise démographique et le développement accru d'initiatives locales.

Ces territoires très faiblement urbanisés et de relief portent pourtant de nombreux enjeux économiques et constituent à cet égard, un atout majeur de la région Occitanie.

Dans ce cadre, le réseau consulaire a toujours bénéficié d'une grande légitimité et d'une forte pertinence dans ses interventions pour porter les actions nécessaires au développement territorial, et appuyer par son expertise et ses compétences de relais économiques de proximité, la mise en œuvre des actions des intercommunalités hyper-rurales et de montagne (dont la taille, plus modeste qu'en zone urbaine, atteint parfois de justesse le seuil de 5 000 habitants).

Certes, chaque projet d'entreprise et chaque emploi émergeant dans l'hyper-ruralité et dans les territoires de montagne s'avèrent souvent plus coûteux qu'en zone urbaine car l'accompagnement d'un projet excentré nécessite plus de temps, ne serait-ce qu'en terme de déplacements. De même, ramené au nombre d'habitants et au nombre d'entreprises effectivement présentes sur le territoire, chaque agent chargé d'une mission de service public (gendarme, instituteur, pompier, agent des routes, inspecteur du travail urgentiste, et même conseiller consulaire...) coûtera toujours plus cher dans les territoires ruraux et de montagne qu'en zone métropolitaine.

Pour autant, il est d'autant plus stratégique d'œuvrer au maintien du dernier commerce d'une vallée afin de préserver le développement local et la population résidente, qu'essentiel de maintenir le nombre d'agents publics en zone rurale. En effet, la disparition des services publics de proximité ne peut qu'entraîner le repli des services privés, et une perte induite d'attractivité territoriale qui rend plus difficile de vivre au cœur de ces territoires.

On constate d'ailleurs que le taux d'entreprises accompagnées par le réseau consulaire régional est bien plus élevé dans les territoires ruraux que partout ailleurs sur le territoire, ce qui atteste du besoin évident de maintenir et renforcer encore l'action des organismes d'appui aux entreprises tels que les CCI qui œuvrent au plus proche du terrain, grâce aux antennes et relais de proximité adaptés et performants réparties au cœur de ces espaces périphériques et ce, malgré des ressources souvent plus faibles qu'en zones urbaines.

Pour éviter une fracture territoriale et promouvoir un modèle d'action plus pertinent et équilibré à l'échelle des territoires ruraux et des massifs, il est donc essentiel d'œuvrer en premier lieu pour :

- Soutenir et développer l'attractivité de ces territoires difficiles d'accès et éloignés des territoires urbains et métropolitains ;
- Pérenniser le tissu économique, en soutenant notamment la compétitivité des entreprises présentes (accompagnement à la transition écologique et numérique) et par la transmission efficace des entreprises pour préserver les savoir-faire et assurer le renouvellement du tissu économique local (la problématique du « dernier commerce » est un enjeu fort de lien social et de lutte contre la désertification) ;
- Créer de la valeur autour des aménités territoriales et des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales, notamment pour le développement de l'économie touristique et résidentielle en élargissant et en diversifiant l'offre d'accueil pour s'affranchir de la saisonnalité : stations de montagne été et hiver, activités de pleine nature, chasse et pêche, thermalisme, patrimoine culturel, gastronomie...
- Prévoir pour chaque programme économique régional une adaptation du dispositif particulièrement adaptée à l'hyper-ruralité et à la montagne.

Les territoires ruraux et zones de montagne de la région Occitanie partagent de nombreuses caractéristiques et spécificités :

- En premier lieu, la présence de plusieurs parcs naturels dont la mission consiste à préserver, aménager, développer et animer les territoires, et qui ont des impacts certains sur leur développement :
 - Le Parc National des Cévennes, premier des sept Parcs Nationaux Français par son étendue, qui s'étend sur plus de 3 000 km², englobant le Mont Lozère et le Mont Aigoual et figure parmi les "réserves mondiales de la biosphère" de l'UNESCO ;
 - Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, qui regroupe 70 communes où résident 70 000 habitants ;
 - Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée dans l'Aude qui s'étend sur 100 000 hectares ;
 - Le PNR Pyrénées catalanes (siège à Mont Louis - 66) qui s'étend sur 138 000 hectares sur le territoire de la Cerdagne, du Capcir et du Haut Conflent ;
 - Le PNR des Pyrénées ariégeoises (siège à Montels - 09) ;
 - Le PNR des Grands Causses (siège à Millau - 12) ;
 - Le Parc national des Pyrénées (siège à Tarbes - 65).

La création d'un parc naturel qu'il soit national ou régional, ou le classement d'un site emblématique, par sa qualité et sa diversité, au patrimoine mondial de l'UNESCO, constituent à la fois une réelle opportunité pour le territoire concerné en renforçant l'attractivité du territoire, et un défi sur le plan administratif, pour concilier la préservation des richesses naturelles avec le maintien d'une activité économique. En Lozère, un peu plus du tiers du territoire se trouve classé au patrimoine mondial de l'Humanité, après l'inscription des Causses et des Cévennes par l'UNESCO. 82 communes lozériennes sont ainsi incluses dans le périmètre de ce vaste territoire de 312 425 hectares, qui englobe outre les Causses et les Cévennes, les gorges du Tarn et de la Jonte. Mende et Badaroux sont dans la "zone tampon", des communes emblématiques telles que Sainte-Énimie ou Meyrueis sont au cœur de ce nouveau label, décerné pour partie à la Lozère.

- En second lieu, le poids de l'activité agricole et de l'élevage ;
- En troisième lieu, l'impact du tourisme, une filière d'activité qui constitue un enjeu fort et primordial des territoires ruraux et de montagne. Ce secteur s'affirme souvent en effet comme un élément clé de l'économie locale qui génère de nombreux emplois (certes en grande partie saisonniers) et se structure autour d'aménagements et équipements ;
- Enfin, pour les entreprises, la présence de freins qui n'existent pas dans les autres territoires des plaines ou du littoral :
 - Les difficultés d'accès au financement :
 - . Frilosité du réseau bancaire dans le soutien aux entreprises compte tenu de l'atypie des projets qui empêche souvent d'obtenir des financements en dette ou en haut de bilan (phénomène accentué en zone de montagne pour les entreprises devant faire face au changement climatique et au défaut de neige par exemple) ;
 - . Manque d'implications des fonds d'investissement régionaux dans les financements en fonds propres des projets d'entreprises ;
 - . Problématique des effets de seuil relatifs au nombre d'employés dans les entreprises (accès au financement à partir de certaines tailles d'activités) et à l'application de la Loi NOTRe (existence de dérogations particulières dans l'application de la Loi pour les territoires ruraux et de montagne) ;
 - . Absence de reconnaissance de la pluriactivité et d'appui préférentiel dans l'attribution des aides.
 - La problématique de la transmission-reprise d'entreprise : véritable enjeu considérant la pyramide d'âge des entrepreneurs ruraux, la transmission d'entreprises constitue un écueil majeur de la dynamique de développement de ces espaces. En effet, de nombreuses entreprises rentables n'ont pas pu faire l'objet d'une reprise, faute de candidats, mais également d'offres adaptées aux demandes des repreneurs potentiels. Pourtant, la mise en œuvre d'un dispositif d'aides publiques dédiées pour accompagner le processus de transmission d'entreprises et maintenir l'activité dans les espaces ruraux et de montagne permettrait de renforcer l'attractivité des offres et de maintenir les activités existantes tout en préservant les savoir-faire. Une action qui pourrait également se doubler d'un engagement plus fort pour le recensement systématique de l'immobilier d'entreprise ou commercial et/ou des entreprises à céder et le renforcement de la présence des offres de la région sur le réseau Transcommerce-TransPME pour susciter l'intérêt des porteurs de projets et optimiser l'accueil de nouveaux entrepreneurs.
 - La fracture numérique : selon une étude récente, plus 6,8 millions de citoyens sont encore aujourd'hui « *privés d'un accès de qualité minimale à internet* » ; un tiers des habitants des communes de moins de 1 000 habitats ne peut accéder à un internet de qualité minimale et le débit internet en zone rurale serait de deux à cinq fois plus faible qu'en ville (5,2 Mb/s en haut débit dans ces communes contre 9,1 Mb/s en ville ; 49 Mb/s en très haut débit contre 284 Mb/s en ville). En Occitanie, on a répertorié près de 89 zones blanches, pour la plupart situées en zone de montagne, où ni les appels, ni la navigation sur internet ne sont encore aujourd'hui possibles... Des communes exclues *de facto* du monde connecté, ce qui ne peut que nuire fortement à leur attractivité car le numérique est devenu indispensable dans la vie quotidienne et professionnelle. Moteur de modernisation, de compétitivité et d'innovation, il est proprement incontournable pour désenclaver et redynamiser les territoires ruraux et de montagne, rompre l'isolement en favorisant l'appropriation du savoir en tous points du territoire, en maintenant le lien social, en apportant de nouveaux services ou en améliorant ceux existants... Caractérisé par de vastes espaces ruraux et de montagne souvent isolés et enclavés, la région Occitanie nécessite un effort plus conséquent pour développer l'accès aux technologies THD et 5G et permettre aux territoires de saisir l'opportunité de la transition numérique. L'accès aux

technologies numériques joue en effet un rôle crucial pour le maintien des populations dans les espaces périphériques et, plus largement pour l'attractivité des territoires. Il s'avère donc essentiel de donner la possibilité à tous les habitants d'Occitanie d'accéder, où qu'ils se trouvent, à un débit suffisant leur permettant de communiquer, de travailler, de se soigner, de se former, de chercher un emploi, etc. Ne pas répondre à cet enjeu du numérique que ce soit en termes d'accès ou d'appropriation des outils et usages numériques, (infrastructures, formation, accompagnement) intensifie et aggrave le sentiment d'abandon et d'isolement, économique et social, que peuvent ressentir des pans entiers de la population régionale.

- Les difficultés de recrutement de personnel qualifié : les marchés du travail dans les zones rurales et de montagne révèlent d'importantes spécificités qui rendent difficile l'appariement de la demande et de l'offre de travail car les entreprises et les travailleurs y sont en général davantage dispersés dans l'ensemble des qualifications et des spécialisations des emplois : densité de population plus faible, prégnance de la sphère agricole et agro-alimentaire, fonction résidentielle qui s'affirme (avec des phénomènes d'induction d'activités tertiaires), part de l'emploi national faible eu égard à leur poids démographique, migrations négative des jeunes et positive des seniors, notamment. Si les modes de mise en relation de l'offre et de la demande de travail peuvent également différer par rapport aux agglomérations urbaines, le défaut d'attractivité des territoires ruraux et de montagne est un fait pour les entreprises qui éprouvent souvent des difficultés persistantes à recruter du personnel qualifié, opérationnel et d'encadrement, peu intéressés par des opportunités professionnelles jugées trop excentrées des grands axes de communication et des métropoles.
- Les déséquilibres liés à la dynamique spatiale de métropolisation qui contribue à organiser le territoire autour de la métropole, accélérant la recomposition territoriale, la concentration démographique au profit des plus grandes villes et la polarisation des activités et par conséquent, des dispositifs d'appui, d'accompagnement et d'aides aux entreprises.
- Les spécificités climatiques et géographiques liées au caractère excentré des territoires ruraux et de montagne (problème d'enlèvements de certains types de déchets, gestion de l'eau...), et la nécessaire adaptation des espaces et des activités qui s'y développent aux conséquences économiques, sociales et environnementales du changement climatique (l'Occitanie serait la région de France la plus exposée) et aux dynamiques induites par le développement durable (économie circulaire et collaborative).

Ce court diagnostic permet d'identifier un certain nombre d'enjeux prépondérants pour ces territoires :

- Une richesse économique diversifiée d'un territoire à l'autre, liée au patrimoine naturel à valoriser au travers d'une revitalisation des vallées (actions en faveur du maintien d'une population active jeune et de l'emploi diversifié en matière agricole, artisanale, touristique, industrielle, etc.) ;
- Un patrimoine naturel et culturel à préserver, accompagné d'une redéfinition du modèle de développement touristique au profit des entrepreneurs souvent saisonniers, en impulsant notamment les stations en « destinations quatre saisons » et en travaillant au développement de nouvelles opportunités touristiques élargies au regard des attentes évolutives de la clientèle touristique ;
- Une économie pastorale et agricole prépondérante à pérenniser, à diversifier et à valoriser pour répondre aux nouvelles attentes de consommation des populations (qualité, circuits courts/ filières bio, ...).

Territoires marins et littoraux

Les **territoires littoraux** concentrent également d'importantes potentialités en termes de développement durable malgré une forte pression urbaine et anthropique qui s'exprime selon une logique d'urbanisation dispersée, fortement accrue dans les territoires interstitiels, entre les grandes villes et dans l'arrière-pays, et ce malgré une insécurité croissante liée à l'artificialisation des sols (augmentation du risque d'inondation) et aux événements climatiques (montée des eaux, recul du trait de côte...). A ce niveau, notre analyse diagnostic laisse apparaître :

- Une grande diversité patrimoniale, culturelle, environnementale et paysagère mais une attractivité menacée par des pressions fortes sur le foncier résultant de l'étalement urbain, par la saturation routière, par la concentration des fréquentations, la concurrence exacerbée entre fonction résidentielle et touristique... ;
- Des hinterlands appréhendés de manière trop restrictive et dépourvus d'un maillage suffisant en termes de connexions terrestres qui limite l'attractivité et obère la compétitivité des ports d'Occitanie et les potentialités de développement des filières d'activité (logistique et autres) ;
- Des filières professionnelles traditionnelles fragiles (pêche, conchyliculture) ; des filières en devenir qui doivent être accompagnées (nautisme, construction navale...) et des opportunités de développement économique majeures dans de nouvelles filières industrielles innovantes (EMR, dont en particulier, l'éolien en mer flottant) qui doivent être soutenues et notablement amplifiées pour accroître les fertilisations croisées et accompagner le développement de l'activité dans différents autres domaines mobilisant les savoir-faire régionaux.

a) Positionnement du réseau des CCI dans son écosystème pour la mission concernée

L'appui aux territoires constitue un des domaines d'intervention prioritaire du réseau consulaire d'Occitanie, acteur clé du développement. Les CCI implémentent, soutiennent et accompagnent quotidiennement un grand nombre d'initiatives, d'actions concrètes et de projets structurants, à toutes échelles spatiales et au plus près des acteurs, afin d'apporter des réponses cohérentes et des solutions pérennes aux préoccupations et aux attentes du monde économique et des territoires.

Cette action se décline de manière générale au travers de :

- La réalisation d'actions d'influence et de lobbying, en fonction des grandes échéances de réalisation des projets, afin d'alerter notamment les pouvoirs publics sur la nécessité de réaliser les infrastructures, et équipements structurants, car elles constituent des éléments primordiaux de l'aménagement et de l'équilibre des territoires (contributions aux groupes techniques du Parlement de la Montagne et à toutes instances décisionnelles en matière de politiques territoriales, rencontres ciblées, organisation de manifestations dédiées, représentation dans le cadre de salons thématiques...);
- La production d'avis réglementaires en tant que Personne Publique Associée pour participer activement à la définition des politiques d'urbanisme, d'aménagement et à la prospective territoriale – dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme tels que PLU, SCOT, de la réforme des valeurs locatives, de l'urbanisme commercial... - à destination de l'Etat et de ses services décentralisés, de la Région Occitanie et des collectivités territoriales, afin de porter la voix et de défendre les intérêts des entreprises ;
- La production d'avis divers dans le cadre des débats relatifs à la politique territoriale et l'implication des CCI dans l'ensemble des instances de concertation territoriale (Parlement de la Mer, Parlement de la Montagne, Agence des Pyrénées, Comités de massifs...) et de décision des documents de planification (contributions au SREC, au SRADDET, rédaction de contributions techniques dans le cadre des documents

de programmation, participation active aux réunions préparatoires, aux consultations et aux enquêtes publiques, ...)

- La participation active à des programmes européens dédiés et/ou des appels à projets stratégiques visant à accompagner la mise en œuvre de projets d'équipements structurants, à promouvoir le développement de services plus efficaces, compétitifs et durables en tous points du territoire régional, à favoriser la transition écologique et numérique des acteurs économiques... ;
- La réalisation d'expertises, d'analyses territoriales et d'études techniques afin d'établir et de proposer des solutions pertinentes pour la mise en œuvre et/ou de l'évaluation des politiques d'aménagement et de développement économique des territoires... ;
- La réalisation de diagnostics de territoires et d'expertises sur les projets commerciaux afin de répondre aux attentes des collectivités et de leurs regroupements en matière d'implantation commerciale ;
- L'accompagnement des collectivités territoriales dans leur projet de territoire : solutions personnalisées dans l'analyse économique et systémique des territoires, identification des opportunités et potentiels de développement, définition, mise en œuvre et pilotage de stratégies territoriales ; système d'informations géographiques (web SIG), observatoire du commerce et de la consommation, site internet dédié www.obseco.fr ...
- L'animation de Commissions et de groupes techniques régionaux thématiques afin d'identifier les besoins des territoires et des entreprises et les faire remonter, de définir les solutions et les projets à mettre en œuvre pour répondre aux attentes en déployant toute l'expertise technique nécessaire afin d'implémenter et de coordonner l'action au niveau le plus fin.

Au niveau des territoires périphériques, cette action se prolonge par l'implication active des CCI concernées au sein d'instances spécifiques dédiées tels que, pour exemple, les comités de massifs.

Deux comités concernent actuellement la région Occitanie :

- Le comité de massif des Pyrénées ;
- Le comité de massif du Massif central.

Les CCI ont toujours été parties prenantes et fortement impliqués dans cette construction qui a abouti à l'établissement d'une convention interrégionale de massifs, instrument contractuel de mise en œuvre.

En effet, membres de droit de la commission permanente du comité de massif, les représentants élus des CCI interviennent dans le cadre de commissions spécialisées et contribuent ainsi activement à l'élaboration du schéma interrégional de massif, document stratégique qui définit les orientations à horizon 30 ans élaboré par le Comité de Massif et approuvé par les Régions après avis des Départements.

L'action du réseau consulaire se décline également dans la participation des représentants des CCI aux nombreuses réunions des groupes issus du comité de massif et à leurs interventions par le biais de contributions écrites quand cela s'avère nécessaire, afin de faire remonter les problématiques des territoires et des entreprises, tout en défendant les intérêts des acteurs du développement par l'identification et la mise en lumière de leurs attentes et leurs besoins.

Au niveau de l'économie de la mer et du littoral, le réseau consulaire régional s'est fortement investi pour identifier, représenter et défendre les intérêts des entreprises dans le cadre de la définition des politiques stratégiques de développement et d'aménagement à l'échelle locale, régionale et nationale (Document stratégique de façade Méditerranée, Plan Littoral 21, Green New Deal, Contrat de plan Etat-Région volet Littoral,

Schéma directeur logistique Fret, Comité interministériel de la mer, rapport ministériel sur l'avenir de l'économie bleue ...).

Les travaux entrepris par le réseau consulaire régional ont également permis d'assurer un appui opérationnel et technique à la mise en œuvre de projets structurants dans différents domaines tels que l'éolien flottant offshore (accompagnement des projets pilotes, des donneurs d'ordre et des entreprises, définition des futures macro-zones commerciales, ...), le renforcement du trafic fret régional et du rôle des interfaces portuaires (contributions à la Délégation interministérielle pour le développement de l'axe Rhône-Saône-Méditerranée, au Schéma directeur logistique...), le développement des infrastructures de transport et équipements logistiques (LN Montpellier-Perpignan et Bordeaux-Toulouse, trains d'équilibre du territoire, Projet L'Ardoise Ecofret...) ou la diversification sectorielle (Etude régionale Economie bleue, Enjeux pêche et aquaculture, filière haute performance nautisme...).

La CCIR et le réseau des CCI littorales d'Occitanie sont également fortement impliqués dans les travaux menés au sein des principales instances régionales et interrégionales telles que la Parlement de la Mer créé à l'initiative de la Région (définition et appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale dans tous les domaines de la croissance bleue), le Conseil Maritime de Façade Méditerranée, le Comité interministériel de la mer (CIMER) ...

Le réseau régional est également fortement positionné au niveau de la formation aux métiers de la mer afin d'apporter une réponse aux besoins en compétences des entreprises des filières (Institut Nautique de la Méditerranée créée à l'initiative de la CCI des Pyrénées-Orientales et des trois fédérations professionnelles de la filière nautique -Fédération des Industries Nautiques, Fédération Française des Ports de Plaisance, Fédération Française de Voile-, Purple Campus...)

b) SWOT

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Grandes richesses patrimoniales des territoires ; - CCI disposant d'une connaissance approfondie des besoins et attentes au niveau des espaces et des entreprises qui s'y intègrent ; - Antennes CCI présentes en zones de montagne et hyper rurales ; - Compétences présentes dans le réseau aménagement (urbanisme, ingénierie de projet, financements européens...); - Association des CCI aux comités de massifs et à la mise en œuvre de la convention interrégionale ; - Expertise des CCI reconnue en termes de planification territoriale, de fédération des acteurs pour la co-construction de projets avec les entreprises et les collectivités ; - Importance des travaux et collaborations partenariales interconsulaires ; - Relations de coopération importantes avec les territoires transfrontaliers (Andorre, Espagne) ; - Expertise reconnue de la CCIR dans les projets européens en matière d'études, d'aménagement du territoire et de planification stratégique ; - Mise en œuvre des offres SoluCCIo Territoires et Entreprises, gamme resserrée de produits et services performants à destination des collectivités et des chefs d'entreprises en tous points du territoire régional ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'Investissements des CCI en forte décroissance ; - Coût souvent plus important des services CCI dédiés dû à l'éloignement ; - Cohérence méthodologique entre le niveau régional et territorial à construire et à consolider ; - Effectifs faibles en matière d'aménagement dans les CCI ; - Hétérogénéité des approches et des degrés d'intervention sur les dossiers.

<ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'équipements structurants de type pépinières / hôtels d'entreprises / atelier relais en faveur de l'attractivité économique locale ; - Nombreux outils dédiés éprouvés et disponibles au sein des CCI (observatoires, bourses du foncier, ...) 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la programmation 2021-2027 des programmes européens INTERREG ; - Territoires du Massif des Pyrénées éligibles aux programmes européens INTERREG V, et, plus particulièrement, aux programmes POCTEFA et SUDOE ; - Nouveaux contours de la compétence obligatoire développement économique des communautés de communes et d'agglomération, propices à la définition et la mise en œuvre de conventions avec les CCI ; - Loi NOTRe et nouveau positionnement des intercommunalités : une place à prendre pour les CCI, notamment dans le cadre de la mise en place d'une politique de conventionnement ; - Eurorégion Pyrénées Méditerranée, espace de coopération entre les acteurs économiques, politiques et sociaux ; - Contexte transfrontalier propice au développement économique et territorial et au positionnement des CCI comme force de propositions et d'actions ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la dépense publique et des budgets consacrés au développement et à la maintenance des infrastructures ; - Forte hétérogénéité des territoires régionaux ; - Polarisation métropolitaine accentuée, fort déséquilibre spatial dans la répartition de l'activité économique et des richesses.

II. Etat des lieux au 1er janvier 2022

a) Organisation du réseau des CCI d'Occitanie

▪ Aménagement du territoire

Conformément au 3° de l'article L. 711-8 du Code de commerce, la CCI Occitanie a établi en 2017 un schéma sectoriel indiquant l'implantation de tous les établissements, infrastructures, équipements et services gérés par une ou plusieurs Chambres de Commerce et d'Industrie.

Ces schémas sectoriels définissent la vision, la stratégie et le pilotage opérationnel des Chambres de Commerce et d'Industrie sur chacun des thèmes qui constituent le cœur de métier d'une CCI. Ils indiquent les objectifs que se fixe le réseau pour les années à venir, les propositions d'actions permettant de les atteindre ainsi que les actions conduites actuellement et les moyens mobilisés. Ils précisent également le contexte dans lequel s'inscrivent ces objectifs.

Dans le cadre de la région Occitanie, ce schéma sectoriel « Appui aux territoires » entend s'affirmer comme le point de départ d'une stratégie ambitieuse et décisive permettant de favoriser l'émergence d'un modèle de développement territorial plus équilibré et intégré, propice à renforcer l'attractivité spatiale en tous points de la région pour favoriser l'implantation et la relocalisation des entreprises, mais, également, leur compétitivité par la promotion d'un environnement de production plus favorable, aussi incitatif qu'efficace pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Fort de cette mission prioritaire, les CCI d'Occitanie mobilisent actuellement **19,81 ETP** sur les problématiques liées à l'aménagement du territoire (ce qui inclut également les conseillers intervenant directement dans l'appui aux territoires – au niveau de l'économie de la mer, de l'économie de la montagne et des territoires ruraux -soit **33 conseillers-**, mais également au niveau des équipements gérés – **soit 18 conseillers-**, à l'exception des personnels employés dans les structures sous gestion CCI ; cf. schéma sectoriel « Gestion d'équipements »).

▪ Economie de la montagne et des territoires ruraux

Dans le cadre de ce schéma, on distinguera donc plus particulièrement les conseillers dont les missions s'organisent sur les espaces de montagne et de grande ruralité, soit **11 conseillers** (représentant **3,4 ETP**) répartis sur les principales zones concernées afin de stimuler le développement de l'activité, pérenniser le tissu économique, renforcer la compétitivité des entreprises des zones périphériques et ainsi, accompagner le développement équilibré et solidaire des territoires en garantissant l'égalité et le même niveau de services entre porteurs de projets.

▪ Economie de la mer et du littoral

Les CCI d'Occitanie s'investissent également fortement dans le cadre de la politique de la mer et du littoral en proposant et en accompagnant des actions sur un certain nombre d'axes jugés prioritaires à l'échelle du littoral, un effort qui s'appuie sur un réseau composé d'experts dédiés œuvrant au plus proche du terrain, soit **5 conseillers métiers (0,6 ETP)**.

Aménagement du territoire



Collaborateurs
CCIR localisés :
à Blagnac ;
à Pérois ;
dans les CCIT.

Collaborateurs
CCIR localisés :
à Blagnac ;
à Pérois ;
dans les CCIT.

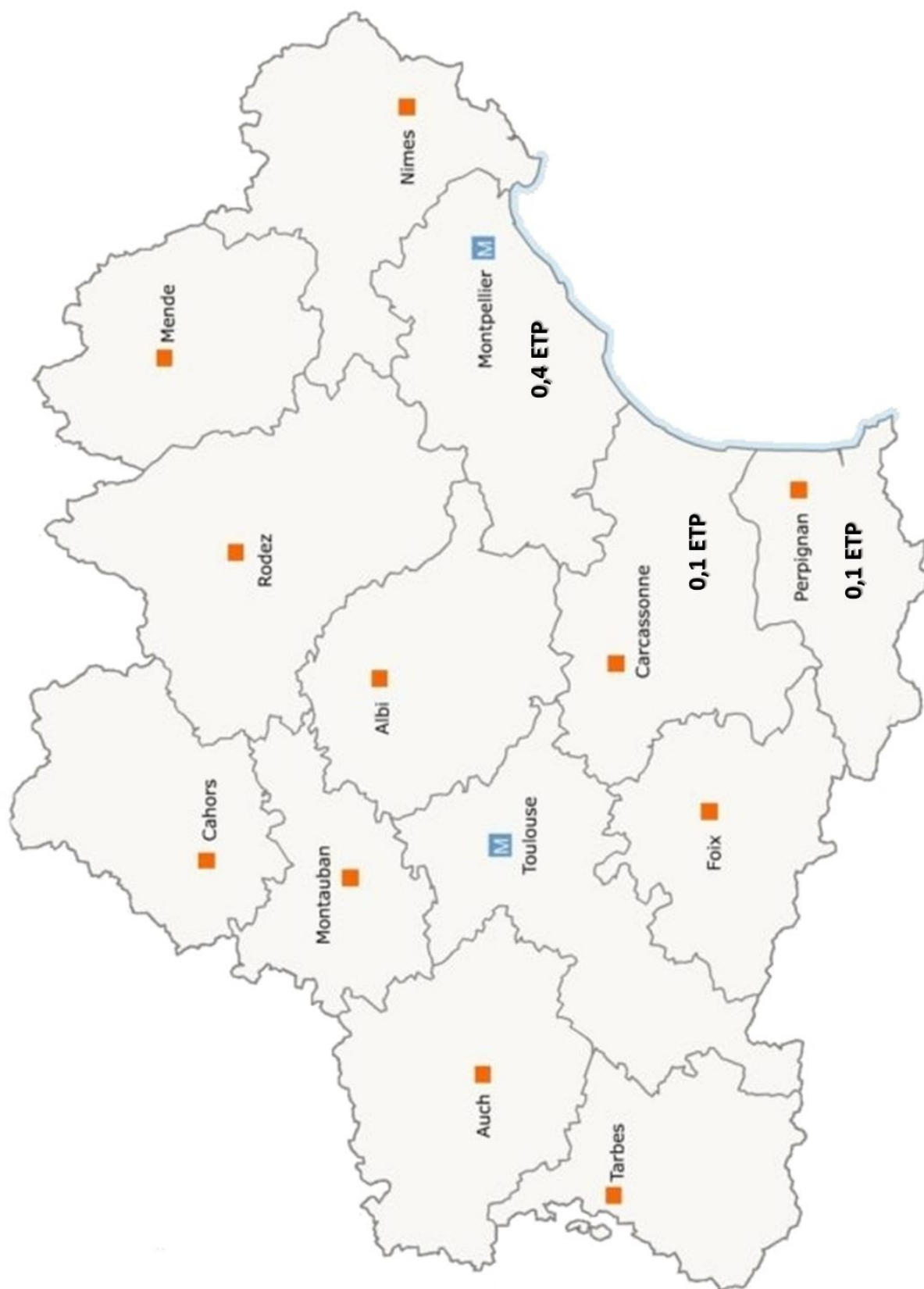
Organisation actuelle du réseau des CCI d'Occitanie – Economie de la montagne et des territoires ruraux



Collaborateurs
CCIR localisés :
à Blagnac ;
à Pérols ;
dans les CCIT.

Organisation actuelle du réseau des CCI

Economie de la mer et du littoral



Collaborateurs
CCIR localisés :
à Bagnac ;
à Pérols ;
dans les CCIT.

b) Liste des missions

Les Chambres de commerce et d'industrie d'Occitanie bénéficient d'une expérience historique, d'un savoir-faire et d'une expertise indéniables en matière d'appui aux territoires qui les désignent tout naturellement pour intervenir de façon appuyée sur la définition des objectifs, la formalisation et la mise en œuvre des politiques relatives à l'aménagement et au développement territorial.

Leur connaissance approfondie des problématiques économiques territoriales, des dynamiques du développement régional et local, leur perception des enjeux majeurs de l'économie et du soutien de la compétitivité des acteurs qui s'y inscrivent, sont autant d'atouts qui légitiment une intervention accrue du réseau consulaire dans la défense des positionnements régionaux, des intérêts et des attentes des entreprises.

Première communauté économique bénévole de l'Occitanie, le réseau consulaire régional assure ainsi la prise de parole et la représentation des entreprises sur les territoires pour porter la voix des acteurs économiques, un appui qui se décline en différentes missions menées à toutes échelles territoriales :

- Mission d'information et d'accompagnement des acteurs privés et publics des territoires :
 - Lettres d'information, gestion d'observatoires de zones d'activité, de bourses des locaux commerciaux et professionnels, accompagnement à la recherche de terrains professionnels, à l'implantation d'entreprise, mise en œuvre d'un SIG pour la gestion commerciale des centres villes ...
 - Productions d'avis et lobbying : avis réglementaires (politiques de territoires, projets d'aménagement et d'urbanisme, PLU-PLUI, SCOT, ZAC, DUP, Schémas directeurs, grands projets, enquêtes publiques, ...), et non réglementaires ;
 - Production et valorisation de connaissances économiques qualifiées et prospectives par la réalisation d'études et d'enquêtes (conjoncture économique, implantations d'entreprise commerciale, fiscalité, étude d'opportunité et d'impact, stratégie de territoire, études filières et thématiques...), pour l'impulsion de projets ou d'initiatives d'aménagement et de développement du territoire, ...
 - Marketing territorial : participation à des salons (pour exemple, SIMI, MIPIM...), conférences, séminaires, comités d'experts et partenariaux.

- Mission de promotion et de valorisation des territoires :
 - Participation aux instances de gouvernance et de réflexion des partenaires institutionnels pour y porter la voix des entreprises : grands projets d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, logistique ...), gestion des crises, actions de communication et lobbying ;
 - Contributions aux sociétés d'aménagement et autres instances territoriales en charge du développement des territoires : Office Régional des Transports d'Occitanie, Eurosud TEAM, EURO 21, TIGÉO, AURAV, AUDRNA, agences de développement économique...
 - Mise en œuvre de partenariats territoriaux et participation aux différentes structures qui contribuent à l'équipement, l'aménagement et au développement économique des départements et de la région (pour exemple, syndicat mixte A75, Société d'économie mixte Saint-Affrique, ADT, Parcs naturels régionaux, Fédérations professionnelles, associations et clubs d'entreprises, syndicats professionnels, SDIS...)

- Mission d'accompagnement technique :
 - Création et maintien d'activités en milieu rural, animation de réseaux, conseils et ingénierie de projet pour les associations de commerçants, clubs de chefs d'entreprises, clusters...
 - Participation aux contrats de ville, dispositif Petites Villes de demain, Action Cœur de ville, Opération Grands sites...
 - Appui aux associations de commerçants et autres, Offices du commerce, ...
 - Implémentation et déploiement d'une offre d'informations économiques à destination des collectivités : diagnostic économique de territoire, identification des opportunités de développement, définition et accompagnement à l'implémentation d'une stratégie de territoire...

c) Liste des opérations phares

- **Dispositif ACTIF** : l'économie circulaire au service de la compétitivité des entreprises et des territoires. Actif est une plate-forme web, dédiée aux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), développée par la CCI de Montauban et Tarn-et-Garonne mais désormais gérée par la CCIO. Son objectif : mettre l'économie circulaire au service de la compétitivité des entreprises et des territoires en créant des synergies inter-entreprises (quelques centaines à plusieurs milliers d'euros économisés) ou des créations d'activités structurantes pour le territoire.

À travers une cartographie interactive où sont quantifiés et géolocalisés les flux d'entreprises (données entrantes et sortantes), il est possible de créer des synergies de mutualisation - emplois partagés et achats groupés - ou des synergies de substitution, les flux sortants des uns étant les matières entrantes des autres.

Actif permet ainsi de dynamiser les filières, de créer des synergies métiers et de favoriser l'innovation collaborative : achats groupés, optimisation de *process* de production ou de logistique, développement de nouvelles compétences, emplois partagés, création de nouvelles activités et de nouvelles entreprises à partir de ressources locales sont autant d'enjeux relevés avec Actif.

Cet outil, développé depuis 2008 grâce à plusieurs partenariats (ADEME, CCI de Savoie – projet européen, CCI France), est entièrement paramétrable et s'adapte à tout type de structures : établissement consulaire, collectivités, groupements d'entreprises, associations... Il permet de centraliser et de représenter un grand nombre de données, de réaliser des recherches multiples (par filières, par flux, par quantités...), d'exporter l'ensemble des données et d'imprimer des fiches d'entreprises ou des synergies potentielles en offrant une gestion simple et précise à l'utilisateur.

ACTIF est désormais un outil de référence au sein du réseau des CCI en France :

- Du fait de leur rôle naturel d'interface entre collectivités et entreprises, les CCI constituent des acteurs clefs dans les démarches d'EIT (selon une étude récente, les Chambres consulaires françaises seraient impliquées dans plus de la moitié des démarches).
- Les licences de l'outil sont vendues dans presque toutes les CCIR de France.
- L'outil bénéficie de la reconnaissance du réseau des CCI et de CCI France et est intégré à son offre nationale actuelle et future :
 - L'outil est intégré dans la méthodologie proposée de l'offre nationale SoluCCIO « Synergies Durables » figurant dans le Guide de l'Offre SoluCCIO.
 - Dans le cadre de la convention nationale ADEME, CCI France a pris en charge en 2022 une évolution de l'outil ACTIF pour l'adapter à la méthode PTSI développée par l'INEC (Institut National de l'Economie Circulaire). Cela a permis de rendre les ateliers de détection de synergie plus efficaces.

- Plusieurs CCI s'impliquent dans le développement de l'outil pour l'inscrire dans leurs projets sur l'EIT et continuer de faire d'Actif un outil de référence :
 - La CCI de Savoie a financé le déploiement de la nouvelle version d'Actif via le projet transfrontalier Européen CLIP. L'outil s'est internationalisé avec un déploiement en Italie. Et évolution majeure, l'outil est devenu accessible directement par les entreprises pour devenir un « site de rencontre pour les ressources en excès ».
 - La CCI de Nice a développé un outil de datavisualisation permettant d'exploiter les données recueillies et une optimisation de cette interaction est envisageable dans le cadre de la convention ADEME- CCI France.

En termes de méthodologie, toute CCI peut proposer un accompagnement en 3 phases :

- Identification des enjeux stratégiques pour les entreprises et le territoire : quantification et géolocalisation des flux ;
- Analyse des pistes de synergies : identification des flux à enjeux et des besoins en innovation ;
- Développement des synergies et création de projets économiques ;

Ce dispositif améliore ainsi la compétitivité des entreprises et identifie de nouveaux relais de croissance.

- **Dispositif OCCTAV** : Avec la crise sanitaire, de plus en plus d'entrepreneurs recherchent à s'installer en périphérie des grandes métropoles, faisant le choix de la qualité de vie. Mais il est parfois difficile de s'intégrer sur des territoires où il y a moins de réseaux de communication et d'échanges formalisés, et où il peut parfois être plus compliqué de s'entourer de partenaires pour recruter, s'approvisionner et vendre. Par contre, de plus en plus d'entreprises locales sont à reprendre, et il existe de vraies opportunités sur les territoires ruraux : investissement des EPCI pour les activités de proximité, partenaires locaux de la reprise, aides de la Région, résilience voire croissance de la consommation locale. Depuis 2018, OCCTAV (***OCC**itanie **T**ransmettre **A**ccélérer **V**aloriser*) œuvre ainsi pour maintenir les activités et les entreprises dans les zones fragiles en Occitanie en collaboration avec les acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations...). Afin de lutter contre les inégalités territoriales en connaissant mieux l'identité des territoires ruraux et en améliorant la vie quotidienne dans ces derniers, OCCTAV se concentre sur les petites et moyennes villes pour pérenniser son accompagnement des porteurs de projets, cédants ou repreneurs. Ces zones connaissent des difficultés en termes de démographie et d'activités, pouvant aller sur certains territoires jusqu'à la désertification. Le tissu productif y est articulé essentiellement autour de Très Petites Entreprises : agriculteurs, artisans, commerçants, petites industries... Ces TPE offrent des prestations et des produits essentiels pour la population, leur valeur ajoutée est nécessaire à la survie d'une dynamique locale et représentent un nombre important d'emplois.

Le moment de la cessation d'activité est un passage délicat dans la vie de ces TPE, dans la mesure où la reprise est souvent incertaine. Ces zones souffrent souvent en effet d'un déficit d'acteurs d'entrepreneurs potentiels, ce qui limite d'autant les occasions de reprises. Assurer ces transferts pour maintenir l'activité économique et renouveler le tissu local s'affirme donc comme un enjeu prioritaire, et cela avant même de rechercher la création de nouvelles entreprises. Ayant bien identifié ce besoin, les Chambres consulaires ont défini et mis en œuvre une stratégie intégrée de développement des reprises d'activité, conçue d'emblée comme un projet de développement territorial. La force de ce dispositif repose sur l'approche interconsulaire : pour les candidats à la reprise d'entreprise et les cédants, elle permet ainsi de proposer un guichet unique, quels que soient les métiers, comme porte d'entrée professionnelle sur un territoire identifié. Pour réussir ses missions et être au cœur des territoires, OCCTAV découpe l'Occitanie en 6 territoires, gouvernés chacun par un consortium inter consulaire territorial et pilotés par

un Consortium Inter consulaire Régional qui réunit les 3 Chambres régionales : CMARO / CCIO / CRAO. L'objectif du projet est de créer des écosystèmes locaux réunissant des conditions favorables à la transmission-reprise et prenant en compte l'ensemble des problématiques des repreneurs.

Aujourd'hui les dispositifs Petites Villes de Demain (PVD) et Action Cœur de Ville (ACV), jouent un rôle essentiel, en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie et connaissent un déclin démographique, économique et d'influence, leur procurant une grande fragilité. L'objectif principal d'Occitav est donc le maintien des activités dans ces territoires cibles, grâce à une démarche proactive en matière de détection et préparation des opérations de transmission-reprise d'entreprises. Cette stratégie de (re-) vitalisation contribue pleinement à améliorer la qualité de vie des habitants, revaloriser le patrimoine territorial, redynamiser les centres-villes... En réunissant les conditions favorables à la transmission-reprise tout en prenant en compte l'ensemble des problématiques des repreneur, Occitav contribue donc par la mise en œuvre d'un service Inter consulaire, mutualisé et de proximité à pérenniser et à développer les activités des Très Petites Entreprises, tous secteurs confondus, dans des territoires isolés particulièrement exposés et fragiles.

III. Plan de mandature

A l'occasion de la préparation du plan de mandature du réseau consulaire d'Occitanie, les CCI concernées par les problématiques liées à l'appui aux territoires ont souhaité établir un certain nombre de propositions fondées sur 3 principales thématiques :

- La solidarité et l'équilibre du développement régional,
- La croissance inclusive et durable,
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Au cours de cette mandature, les priorités d'action sont les suivantes :

- Garantir un accès aux services et outils économiques privilégié pour les acteurs des territoires sans exclusion territoriale ;
- Favoriser l'accueil et l'intégration des actifs et des entreprises dans les territoires les plus ruraux pour éviter la déprise démographique et la désertification ;
- Proposer un accompagnement économique qualitatif de proximité pour les entreprises et les collectivités territoriales grâce à l'offre régionale de services SoluCCIo ;
- Œuvrer à la définition de variantes des outils classiques de financement d'entreprises qui prennent en compte les besoins de la ruralité et à la montagne (en complément des dispositions prises au niveau des fonds Massifs FEDER, FEADER et LEADER et en réponse à la disparation du FISAC) ;
- Favoriser le déploiement de solutions de formations spécialisées au cœur des territoires afin de conserver les jeunes actifs, et améliorer les compétences des salariés des entreprises ;
- Assurer le développement de filières et des réseaux d'entreprises autour des activités traditionnelles et innovantes (grande et petite hydraulique, biomasse, solaire, éolien...);
- Accompagner les entreprises qui traversent des crises afin d'éviter les cessations d'activité ;
- Soutenir le développement de l'attractivité touristique des territoires ruraux et de montagne sous contrainte d'une nécessaire mutation des infrastructures d'accueil et des services ;
- Favoriser la mise en réseau des entreprises isolées, au travers d'actions collectives, de rencontres thématiques/ territoriales, de la création et de l'animation de réseaux, clusters, clubs d'entreprises... afin de stimuler l'innovation, l'optimiser par les fertilisations croisées, de réduire les coûts de transaction, de permettre la mutualisation des équipements, ...
- Soutenir et s'impliquer dans la mise en œuvre des projets de territoire portés par les intercommunalités, en œuvrant pour faciliter et accompagner les coopérations public/privé et la mise en synergie de tous les acteurs (contractualiser avec les collectivités pour le portage de projets collectifs).

Au niveau des espaces littoraux, les CCI d'Occitanie concernées ont mis en lumière plusieurs enjeux stratégiques pour le développement territorial qui ont permis de définir un certain nombre d'axes prioritaires pour guider leurs actions :

- Renforcer les systèmes logistiques et portuaires d'Occitanie en accentuant la coordination entre acteurs pour accroître la performance dans le traitement des flux, et en favorisant l'adaptation aux mutations numériques (digitalisation, automatisation des opérations...) et l'interopérabilité ;

- Accompagner la relance des politiques d'investissement afin de poursuivre la mise en œuvre d'une véritable stratégie logistique et portuaire pour ancrer la région dans la compétition internationale : préservation et valorisation des espaces fonciers stratégiques, renforcement de l'offre multimodale, interopérabilité des systèmes d'information... ;
- Stimuler le report modal pour la desserte des Ports d'Occitanie en réalisant les investissements publics nécessaires pour favoriser la mise en place d'un marché concurrentiel du rail et de la voie d'eau (massification des liaisons, terminaux d'hinterland...) ; Accompagner de manière active le déploiement de la multimodalité dans l'offre de transport ; œuvrer pour favoriser les mobilités multimodales entre espaces littoraux et ruraux, ainsi qu'entre ports et territoires ;
- Soutenir le développement des projets d'éoliens flottants en mer afin d'accélérer la structuration d'une filière industrielle de pointe à l'échelle nationale, propice à dynamiser la création d'emplois et la croissance industrielle sur l'ensemble des territoires, mais aussi à maintenir et remobiliser les savoir-faire accessibles au niveau de la production nécessitant une expertise importante ;
- Soutenir et accompagner la montée en puissance des dispositifs de formation dans les domaines du nautisme et de l'économie maritime, et soutenir le développement de l'offre régionale pour répondre aux besoins des professionnels des filières industrielles émergentes (EMR dont éolien offshore flottant, hydrogène...) ; accentuer la promotion des métiers de la mer pour susciter des vocations, notamment en confortant, en soutenant et en valorisant l'offre de formations dans le domaine maritime.

a) Liste des actions proposées

Les actions à destination des porteurs de projets susceptibles d'être proposées par le réseau consulaire régional, devront avoir pour principaux objectifs :

- De garantir l'égalité entre tous les porteurs de projets dans chaque territoire de la région et le même niveau de services ;
- De soutenir les écosystèmes territoriaux d'accompagnement, en particulier dans les zones rurales et/ou de montagnes qui sont beaucoup moins denses mais plus sollicités qu'en espace urbain ;
- D'offrir par la solidarité régionale des outils économiques adaptés aux besoins des projets économiques ;
- D'éviter la baisse démographique en facilitant le maintien des populations notamment des jeunes dans les espaces sous tension ;
- De garantir une égalité des chances pour les entrepreneurs.

Plusieurs enjeux doivent guider la définition des grandes orientations stratégiques, en particulier le maintien et le développement d'un niveau de compétitivité élevé dans le territoire, la pérennisation du tissu économique (transition numérique), l'adaptation au changement climatique (transition écologique), la réussite du challenge de la transmission d'entreprise, et, enfin, le maintien de la compétence locale et des savoir-faire propre aux territoires.

Il s'avère donc essentiel que les CCI continuent à œuvrer pour accompagner l'accès à l'innovation, favoriser et soutenir les adaptations des entreprises et les mutations économiques en lien avec les nouveaux enjeux du changement climatique, de la transition énergétique, développer l'attractivité des territoires tant pour des clientèles touristiques, que pour accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

Pour autant, il est important de prendre également en considération les difficultés engendrées par l'éloignement de ces espaces périphériques par rapport aux centres métropolitains et décisionnels, et en conséquence, les surcoûts engendrés par la mise en œuvre souvent plus longues et plus délicates des initiatives, projets et politiques d'accompagnement susceptibles d'être proposés aux différents acteurs des territoires ruraux et de montagne.

Afin de garantir un accès équitable aux dispositifs d'accompagnement sur l'ensemble du territoire régional, le réseau des CCI d'Occitanie portera une attention particulière aux espaces périphériques en assurant le maintien d'une présence et d'un accueil pour les entreprises (maintien du réseau des antennes). Toute initiative sera entreprise pour favoriser les rapprochements opérationnels avec les collectivités territoriales (et en particulier les EPCI dont les CCI sont des partenaires historiques pour les questions relatives à l'urbanisme et l'urbanisme commercial, l'accessibilité, la mobilité, le foncier économique et la gestion des transports), dans le cadre du déploiement de l'offre régionale de services SoluCCIO.

AXE 1 : MISE EN ŒUVRE ET SOUTIEN DES ACTIONS D'INFLUENCE DANS LE CADRE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAUX

Les CCI assument une mission d'information et de représentation des acteurs privés et publics des territoires qui se décline par :

- La production d'avis en tant que personne publique associée ;
- La mise en œuvre de diverses actions en termes de lobbying ;
- La participation active à différentes instances décisionnelles (comités de massifs, Parlements...) et associations, parties prenantes du développement territorial ;
- L'animation de Commissions thématiques, en lien avec les fédérations professionnelles et les organisations dédiées.

Dans ce cadre, plusieurs actions peuvent d'ores et déjà être prioritaires compte tenu des enjeux pré-identifiés sur les territoires, en particulier :

☐ Action 1 : Production d'avis réglementaires

Considérées comme « personne publique associée », les CCI sont consultées de manière obligatoire lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU-PLUI), qui conditionnent l'environnement économique et les conditions de développement de l'activité des entreprises. Cette action se traduit par la rédaction d'avis ou de contributions proposées par les CCIT d'Occitanie et la CCI de région Occitanie qui peuvent faire l'objet d'une concertation et d'une réflexion à l'échelle régionale, ainsi qu'avec les autres Chambres consulaires, en particulier le réseau des Chambres de métiers et d'artisanat.

• Description

- Consolidation du rôle de *Personne Publique Associée* des CCI / Contribution à l'élaboration et à la révision des politiques d'urbanisme et d'aménagement ;

- Représentation des intérêts des entreprises des territoires dans les procédures d'urbanisme et de planification qui influent directement sur le développement, la vie et le fonctionnement des TPE-PME ;
- Déploiement d'une force de propositions en matière de prospective et de développement territorial.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Porter la voix et à défendre les intérêts des entreprises dans le cadre de toute réflexion susceptible d'impacter le développement territorial et/ou l'environnement de production ;
- Assurer un suivi des évolutions du foncier destiné aux acteurs économiques ;
- Valider la bonne prise en compte des besoins et attentes des acteurs économiques dans le cadre d'une démarche d'anticipation des dynamiques territoriales.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre d'avis réglementaires produits.

□ **Action 2 : Production d'avis motivés**

- **Description**

- Les CCI et la CCIR sont régulièrement consultées dans le cadre des débats liés à la planification territoriale, à l'évaluation et à la révision des politiques publiques ou à l'élaboration des schémas directeurs de planification territoriale et la programmation des grands projets d'infrastructures et équipements qui fondent le développement local et régional (SRDEII, SRADDET, SRCE, Programme Littoral 21, Schéma Régional numérique, Document de façade, S3REN, SDAGE, Schéma Interrégional Fret..).
- Elles peuvent également réagir par auto saisine à tout projet territorial susceptible d'impacter la dynamique du développement régional et local. Leur implication s'exprime par la production d'avis non réglementaires et la participation aux différentes instances de concertation et de décision mises en œuvre à différentes échelles du territoire régional.
- Les CCI peuvent également être directement associées aux différentes phases d'études des projets et contribuer en conséquence de manière très proactive à la formalisation et à l'implémentation des stratégies de développement ;
- Les CCI participent enfin à la mise en œuvre opérationnelle de projets de territoires tels que « Territoires d'industrie », « Petites villes de demain » ou « Cœur de ville ».

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- En faisant le lien entre les différentes compétences régionales (transport, économie, environnement, ...) tout en capitalisant sur les contributions de l'ensemble des CCI territoriales, la CCIR s'affirme comme un acteur incontournable de la politique régionale. Son influence s'exerce dans le cadre de la production de contributions de différentes natures (cahiers d'acteurs, notes techniques, expertises et études, avis motivés, ...) et de son implication au sein des Parlements, instances régionales, comités, groupes de travail, réunions techniques, ... permettant de représenter et faire valoir les intérêts des acteurs économiques de la région afin que leurs besoins et attentes soient dûment pris en compte à tous les niveaux de décision ;

- Cette action est également assurée au niveau local par les CCI dans les mêmes dispositions, afin de démultiplier la capacité du réseau consulaire à agir sur les déterminants de la politique territoriale.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre d'avis non réglementaires produits ;
- Nombre d'interventions dans le cadre des débats territoriaux ;
- Nombre d'auto saisines.

□ **Action 3 : Promotion économique des territoires / Représentation des intérêts des acteurs du développement, veille et marketing territorial**

- **Description**

- Les CCI participent à de nombreux salons professionnels, conférences, séminaires, comités d'experts et partenariaux afin de porter la voix des entreprises et de défendre leurs intérêts. Cette action se décline au travers des interventions et/ou des contributions techniques du réseau à différentes instances organisées à toutes échelles territoriales, qu'elles concernent des enjeux locaux et/ou régionaux (Comité de suivi du canal du Midi, Parlement de la Mer, Observatoire de la saturation ferroviaire...) ou des problématiques plus transversales (Assises du ferroviaire, de la Mer...);
- Les CCI assurent également l'organisation de représentations des acteurs économiques dans le cadre de manifestations et de conférences professionnelles dédiés (SITL, SIL, SIMI, MIPIM, ...); cette action peut se décliner dans le cadre de projets d'accompagnement à la structuration de réseaux d'entreprises, d'animation d'associations de professionnels et/ou de filières ;
- Hormis sa présence effective au sein des grandes instances régionales (Parlement de la mer, Parlement de la Montagne, Comité de façade méditerranée, DIRM, Conseil de coordination interportuaire et logistique, Observatoire de la saturation ferroviaire, ThinkTank Fret ferroviaire, ateliers techniques grands projets LNMP, CNDP, etc.), la CCI de région assure également une mission de veille territoriale et stratégique afin d'apporter aux élus consulaires, aux décideurs des collectivités et à tous autres parties prenantes du territoire, une aide à la décision concernant les projets de développement économique et/ou territorial (infrastructures, aménagement..).

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Contribuer de manière active à l'accroissement de la compétitivité territoriale, à la défense et à la promotion des intérêts des entreprises qui investissent sur les territoires ;
- Proposer une information technique de qualité sur les dynamiques régionales afin d'éclairer et d'orienter la prise de décision en matière de politiques de développement économique et territorial.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre d'interventions et/ou de contributions techniques produites ;
- Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre d'une démarche de mise en réseau ;
- Nombre de présences consulaires au sein des événements organisés.

□ **Action 4 : Implication du réseau régional dans le cadre des instances régionales (Parlement de la Montagne, Parlement de la mer, comités de massifs, Agence des Pyrénées, Conseil Maritime de façade...)**

- **Description**

Contributions aux débats et aux réflexions sur la mise en œuvre des politiques territoriales et des initiatives structurantes au sein des différentes instances de concertation qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la communauté montagnarde (Pyrénées et Massif Central) et/ou de l'économie de la mer (Parlement de la mer, Comité de façade, Dimers...), développer une vision collective porteuse de développement économique pour les espaces concernés en faisant des propositions sur les enjeux prioritaires de la mobilité, de l'emploi, du tourisme et de l'environnement, et accompagner la mise en œuvre des plans stratégiques

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Identifier les attentes et besoins des acteurs économiques ; représenter le réseau régional dans le cadre des enjeux des territoires ; mettre en lumière les contraintes et défendre les intérêts des entreprises en matière de développement ;
- Proposer de manière proactive des projets et idées nouvelles, valoriser les innovations et les bonnes pratiques ;
- Favoriser et organiser le dialogue, le débat et la compréhension mutuelle.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre de participation aux instances décisionnelles
- Nombre de projets proposés par les CCI, intégrés dans le programme d'actions régional.

□ **Action 5 : Appui à la « démétropolisation » intelligente /renforcement des initiatives visant à créer une osmose entre espaces ruraux et de montagne et grands centres métropolitains**

- **Description :**

La dynamique spatiale de métropolisation tend à organiser le territoire autour de sa métropole, accélérant la recomposition territoriale, la concentration démographique au profit des plus grandes villes et la polarisation des activités. Il est proposé que le réseau consulaire s'investisse plus avant dans la lutte contre ce phénomène pervers en œuvrant par son influence auprès des grandes instances territoriales de gouvernance, au rééquilibrage des actions entreprises sur les territoires dans une logique préférentielle à l'égard des espaces ruraux et de montagne. Cette action peut se décliner par :

- Appuyer la sanctuarisation des services déconcentrés de l'Etat et de ses satellites, et à la priorisation des nouvelles implantations en zone hyper-rurale ;
- Assurer la prise en compte de l'hyper-ruralité dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, du CPER ainsi que dans les mesures et critères de conditionnalité à établir pour les principaux fonds européens (FSE, FEDER, FEADER) ;
- Elaborer et proposer des solutions intégrées (dématérialisation, création de pôle ressource, ...) permettant la mutualisation et le maintien des services au sein des territoires.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Être force de proportions vis-à-vis des collectivités territoriales ; consolider la capacité du réseau à intervenir au niveau de la prise de décision, dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement territorial ;
- Affirmer les compétences et l'expertise des CCI dans la définition proactive et l'impulsion des projets de développement locaux adaptés aux problématiques relevées ;
- Consolider la capacité du réseau régional à influencer sur la politique territoriale.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Prise en compte des problématiques d'hyper-ruralité dans les grands schémas de programmation régionale ;
- Nombre de projets intégrés développés au sein des territoires excentrés pour la mutualisation et le maintien des services au sein des territoires.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES

☐ Action 6 : Appui au développement des territoires et de l'environnement de production des entreprises

- **Description :**

- Soutien au développement des territoires et des collectivités territoriales, métropoles et PETR / Appui à la création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire :
 - Soutien à la définition d'une approche transversale et inclusive du développement économique et territorial / Mise en œuvre de pratiques collaboratives avec les collectivités territoriales (à différents niveaux, intercommunalités/communautés de commune, PTCE, PNR, Région, Massif, ...) afin de mutualiser les expériences, d'élaborer des projets de territoire et d'envisager des conventionnements pour leur implémentation ;
 - Définition et impulsion de projets collaboratifs dans l'objectif d'accroître le potentiel économique des territoires ;
 - Mise en œuvre et déploiement au cœur des territoires de nouveaux services d'accompagnement dédiés (solutions SIG, contacts personnalisés, accompagnements CCI qualifiés...) afin de mettre en valeur l'offre territoriale en matière de foncier économique, favoriser le développement d'informations économiques et d'analyses territoriales ad'hoc et/ou proposer des prestations d'accompagnement pour l'implantation ou la relocalisation d'entreprises ;
 - Mise à disposition d'outils spécifiques :
 - ✓ Réalisation de diagnostics/analyses socio-économiques de territoire ; production d'enquêtes territorialisées pour l'identification des besoins et attentes (enquête sur les comportements d'achat des ménages, Panorama économique /chiffres clés, Note économique, Baromètres de conjoncture, Site internet OBSéco) ;
 - ✓ En lien avec les commandes des clients collectivités dans le cadre d'une politique de dynamisation des centres-villes, déploiement d'une application web SIG « Potentialité et vacance commerciale » sur des territoires cibles ;
 - ✓ Création et implémentation de nouvelles applications de géolocalisation afin d'être en mesure de suivre la disponibilité des locaux et des terrains sur un territoire donné. Cette

nouvelle application web SIG, complémentaire au suivi de la vacance commerciale et des bourses de l'immobilier, doit permettre de croiser des données urbanistiques et économiques afin de montrer les potentialités du territoire. Ce projet devra s'inscrire en lien avec FOCCAL (Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local), outil d'aménagement et de restructuration artisanale et commerciale créée par la Région ;

- ✓ Déploiement de conventionnements spécifiques en fonction des actions mises en œuvre sur des territoires à enjeux tels que le littoral, la montagne, les territoires hyper ruraux...

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

Cette action permettra au réseau des CCI d'Occitanie de répondre aux besoins suivants :

- Maîtriser de manière fine l'offre en matière de foncier économique régional ; accentuer la visibilité des disponibilités existantes en matière d'immobilier d'entreprises et de foncier économique, en lien avec les intercommunalités et les réseaux d'acteurs économiques afin de faciliter le marketing territorial et l'implantation ou la relocalisation d'entreprises (avec des possibilités de focus sur les friches industrielles et commerciales par exemple, ou par territoire (observatoire de la montagne, transfrontalier...)) ;
- Mettre à disposition des entreprises et acteurs économiques une information contextualisée, actualisée et ciblée (territoires, secteurs, filières...) ;
- Permettre aux entreprises de se localiser, de se développer en fonction de leurs besoins et d'identifier des sites répondant à leurs attentes par la connaissance fine des logiques d'implantation et des problématiques foncières ;
- Favoriser le recours à l'accompagnement CCI des entreprises ;
- Observer les dynamiques et les tendances économiques à l'œuvre et anticiper les évolutions à moyen et long termes.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre d'entreprises, de porteurs de projets, de collectivités accompagnées dans le cadre d'un projet d'implantation, d'un projet de territoire.

☐ **Action 7 : Soutien des projets structurants en termes d'aménagement et de développement du territoire**

- **Description :**

Les investissements structurants sont un enjeu fort pour les départements les plus ruraux où les infrastructures routières apparaissent souvent sous dimensionnées alors qu'elles sont pourtant plus nécessaires qu'ailleurs. Afin d'éviter que les territoires, excentrés ou non, ne dépérissent de leur éloignement et/ou de leur enclavement, il est essentiel que le réseau consulaire se mobilise afin de soutenir les projets nécessaires au développement territorial, et en particulier :

- La mise à 2x2 voies de la RN 88 réalisé jusqu'à présent à 50%, pour offrir une alternative à l'itinéraire rhodanien congestionné pour le trafic Nord-Sud, moderniser l'axe Toulouse-Lyon, lever les freins au développement économique du territoire lozérien et des territoires ruraux traversés (Haute Garonne, Tarn, Aveyron), et formaliser la création d'une diagonale européenne Séville - Madrid - Toulouse - Lyon - Genève - Varsovie ;

- La mise à 2x2 voies de la RN 21 Limoges-Pyrénées afin d'améliorer l'accessibilité des territoires concernés, de maintenir et renforcer les emplois des territoires pour la venue d'une main-d'œuvre qualifiée, de permettre la poursuite des politiques d'investissement des entreprises, notamment, de l'économie productive, de favoriser l'accessibilité sécurisée aux principaux sites touristiques et au final, afin, d'éviter la fracture territoriale qui se dessine tant sur le territoire de l'ex-région Aquitaine qu'en Midi-Pyrénées ;
- La mise à 2x2 voies de la RN 124 entre Auch et Toulouse, afin de désenclaver le Gers en connectant le territoire à la métropole toulousaine, condition sine qua non pour renforcer l'attractivité territoriale et soutenir la dynamique du développement économique local ;
- La réalisation de la liaison RN 88 entre l'A75 et Mende et la déviation de Langogne, et la programmation dans les 5 années suivantes du lien entre Mende et le Puy ;
- La poursuite des aménagements et la mise à niveau de la RN20/E9, outil de développement du territoire et axe routier d'intérêt européen permettant les échanges entre la France, l'Espagne et l'Andorre, afin de fluidifier et de sécuriser les trafics, et de dynamiser les échanges avec la Catalogne tout en garantissant une continuité d'itinéraire vers l'Andorre ;
- Le maintien des réseaux ferroviaires capillaires qui irriguent les territoires et des liaisons infra régionales,
- ...

Dans ce cadre, le réseau consulaire entend se positionner pour défendre un certain nombre de projets d'aménagement dont les enjeux sont jugés primordiaux pour accompagner la dynamique du développement territorial.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Être force de propositions vis-à-vis des collectivités territoriales ; consolider la capacité du réseau à intervenir au niveau de la prise de décision, dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement territorial ;
- Renforcer les capacités des CCI à élaborer et impulser de manière proactive des projets de développement locaux (réalisation d'études de faisabilité...) ;
- Être en capacité d'intervenir sur les opportunités d'implantation et de développement des entreprises.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre de projets de développement territorial effectivement mis en œuvre ;
- Nombre d'infrastructures et d'équipements structurants programmés ;

☐ **Action 8 : Accompagnement à la transition digitale et au déploiement des réseaux numériques (THD)**

- **Description :**

Les investissements publics et privés et la maintenance des réseaux numériques ne doivent pas être uniquement corrélés au nombre d'abonnés. Certains professionnels situés dans les territoires ruraux et de montagne pour exemple ne disposent même pas d'un accès fiable à l'ADSL et d'autres témoignent avoir subi des semaines sans ligne téléphonique fixe ou sans connexion internet, au détriment de leurs affaires et de leur sécurité.

Soutenus par l'Etat et la Région, les Départements font pourtant de gros efforts pour accélérer le déploiement du très haut débit. Il est donc essentiel de les accompagner dans cette mission, afin d'optimiser le déploiement régional de moyens de communication adaptés au développement de l'activité économique et de ne pas ajouter de l'éloignement technologique à l'éloignement physique.

Plusieurs propositions d'actions :

- Œuvrer aux côtés des pouvoirs publics afin d'amener les opérateurs à un taux de couverture du territoire plutôt que du nombre d'abonnés ;
- Pour chaque zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) où les opérateurs sont volontaires pour investir dans la fibre, obtenir un investissement pour couvrir autant de communes en zone blanche que la zone AMII en comprend ;
- Prioriser les zones d'activités ;
- Favoriser l'innovation dans les entreprises et mettre en œuvre des accompagnements dédiés afin de permettre l'appropriation et l'utilisation des outils numériques pour les entreprises, développer l'économie collaborative et favoriser leur mise en réseau.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Réduire les difficultés liées à l'éloignement des acteurs, accompagner et impulser la mise en réseau des entreprises pour répondre à leurs besoins de connectivité ;
- Accentuer le lien entre les entreprises et leur CCI en œuvrant à leur côté, à la définition d'une offre d'accessibilité numérique fondée sur la mise en œuvre de systèmes d'équipement mutualisés ;
- Être en capacité d'intervenir sur les potentialités d'implantation et de développement des entreprises.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Progression du taux de couverture ;
- Nombre de raccordements effectifs de zones d'activités ;
- Nombre d'entreprises accompagnées à l'acculturation aux technologies du numérique.

□ **Action 9 : Accompagnement de la réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR)**

- **Description :**

Avec 3 317 communes classées en ZRR, ce sont plus de 70% des territoires d'Occitanie qui bénéficient de ce dispositif d'aides fiscales et sociales destiné à favoriser le développement des espaces ruraux les plus fragiles, les moins peuplés et les plus touchés par le déclin démographique et économique.

Si 92 061 établissements sont aujourd'hui concernés par ces mesures à l'échelle régionale (soit 26,1% du total régional), la réforme des ZRR sous l'égide du ministre en charge de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales est propice à la définition de nouvelles propositions pour faire évoluer le système tout en renforçant son efficacité spatiale.

En préservant le tissu entrepreneurial de proximité, les CCI rurales et de montagne assument quotidiennement un rôle éminemment structurant dans le soutien des entreprises, la formation, la gestion d'équipements et l'aménagement du territoire. Elles disposent à cet égard d'une connaissance

fine des milieux entrepreneuriaux et d'une expertise essentielle sur leur territoire, qui les qualifient naturellement pour contribuer à la nouvelle évaluation des zones de revitalisation rurales et à la définition de pistes opérationnelles pour la réforme de ce dispositif fondateur de la ruralité.

Sollicitées dans le cadre de la Mission sur les ZRR portée par les Sénateurs Bernard Delcros et Frédérique Espagnac et les députés Anne Blanc et Jean-Noël Parrot, les CCI ont ainsi contribué à pérenniser le dispositif de soutien aux territoires ruraux en apportant un regard nouveau et en formulant de nombreuses propositions concrètes qui ont abouti à la publication de quatorze recommandations opérationnelles.

Pour autant, les CCI rurales et de montagne d'Occitanie entendent maintenir une mobilisation effective pour accompagner l'implémentation de cette réforme, et continueront à être force de propositions pour la définition de nouvelles mesures concrètes, propices à générer des impacts significatifs au sein des espaces considérés telles que, pour exemples :

- Création d'un fonds national permettant d'expérimenter en ZRR ;
- Création d'un VIE rural ;
- Mise en place d'exonérations de charges pour les entreprises relocalisant dans les ZRR ;
- Facilitation des conventionnements entre CCI et EPCI en ZRR pour optimiser le travail mené à l'échelle locale ;
- Création de sous-zonages dans les ZRR afin de faire varier l'intensité des aides aux entreprises
- Etc.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Permettre aux CCI de s'affirmer comme des acteurs incontournables de la politique et du développement territorial ;
- Mettre en lumière les problématiques territoriales sur les espaces considérés en apportant un regard nouveau qui permette d'innover en termes de développement du territoire ;
- Proposer/co-construire, avec les différentes parties prenantes, de nouvelles dispositions afin de maximiser les avantages espérés d'une réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Evolution effective du dispositif de discrimination territoriale des ZRR ;
- Prorogation des dispositifs d'exonération fiscale.

☐ **Action 10 : Accompagnement à la mise en réseau et animation des filières d'entreprises et des territoires**

- **Description :**

Afin d'accompagner le développement des entreprises de la montagne et des espaces ruraux, les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Occitanie contribuent au partage d'expérience entre entrepreneurs par le développement et l'animation de réseaux d'entreprises. Vecteur de mobilisation au profit de projets territoriaux fédérateurs (transition écologique et numérique, économie circulaire, écologie territoriale industrielle...), cet accompagnement en faveur des collectifs d'entreprises se concentre sur 3 enjeux objectifs :

- Renforcer la compétitivité des TPE-PME et améliorer leurs performances en suscitant la mise en réseau entre les entreprises elles-mêmes, mais également avec les partenaires institutionnels et financiers des territoires, les structures et établissements de formation qui soutiennent et relaient les projets de ses dernières et assurent la montée en compétence des acteurs ;
- Promouvoir les filières et leurs acteurs : déploiement d’initiatives structurantes pour l’animation et la création de synergies de mutualisation tels qu’ACTIF et CCI Business ; organisation d’événements économiques ou d’animations commerciales ;
- Animer les dispositifs d’accompagnement des TPE-PME (appui à la montée en compétence des acteurs, accompagnement à l’innovation, adaptation aux marchés, digitalisation et transition numérique, transition écologique, gestion des ressources humaines, formations, ...).

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Confirmer et renforcer la proximité territoriale et relationnelle du réseau consulaire dans l’appui au développement des entreprises et des territoires ;
- Contribuer de manière active à l’accroissement de la compétitivité des entreprises, la diversification et l’émulation économique pour soutenir le développement de l’activité au cœur des territoires.

- **Indicateurs d’activité et de performance**

- Nombre de réseaux constitués et d’entreprises intégrées dans la démarche ;
- Nombre d’accompagnements d’entreprises réalisés par les CCI.

□ **Action 11 : Accompagnement du développement des filières d’avenir à fort enjeux régionaux**

- **Description :**

Il est éminemment nécessaire de poursuivre les accompagnements spécifiques pour le développement des filières d’avenir à forts enjeux régionaux et nationaux tels que les EMR dont, en particulier, les projets d’éoliennes en mer flottantes, et accompagner les investissements nécessaires à la réalisation des équipements structurants pour favoriser l’émergence d’une nouvelle filière industrielle autour de la production et de la distribution d’hydrogène vert.

Dans ce cadre, les CCI d’Occitanie souhaitent poursuivre l’accompagnement des donneurs d’ordre et des entreprises susceptibles d’intervenir dans le cadre de ces marchés futurs par le biais de la plateforme **CCI Business** déployée par la CCI Occitanie sur le territoire régional et largement valorisée au niveau national pour des filières d’activité de premier plan (nucléaire, sous-traitance industrielle...). Outil de référence permettant d’informer efficacement les entreprises des projets d’investissements industriels porteurs d’opportunités économiques, ce dispositif déployé par la CCI Occitanie sur le territoire régional est un facilitateur de mise en relation entre donneurs d’ordre et sous-traitants dans le cadre du développement de chantiers de grande ampleur (susceptibles de concerner également d’autres filières : nucléaire, nautisme/chantiers navals, hydrogène...).

Le dispositif CCI Business constitue à cet égard une réponse adaptée aux attentes de tous les grands donneurs d’ordre à la recherche de professionnels et de savoir-faire locaux, ainsi qu’aux besoins des entreprises régionales en termes de développement économique et commercial.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Affirmer le réseau des CCI comme partenaire essentiel du développement territorial ;
- Dynamiser l'économie locale ;
- Soutenir la structuration de filières innovantes, créatrices d'emploi et de richesse à l'échelle régionale ;
- Encourager la diversification et le développement industriel en tous points du territoire régional.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre de consultations du site CCI Business ;
- Nombre de publications.

☐ **Action 12 : Soutien au développement du potentiel touristique dans les espaces ruraux et de montagne**

- **Description :**

Enjeu fondamental pour le territoire régional, le tourisme constitue un volet essentiel de l'économie des territoires ruraux et de montagne par les retombées directes (nuitées, consommation touristique directe), la création de valeur indirecte (transports, dépenses alimentaires, achats de services locaux, construction, entretien du parc des résidences secondaires), par le développement de la notoriété et de l'image qui sont des sources d'attractivité, et, enfin par l'aménagement du territoire qu'il génère (revenus complémentaires pour certaines activités, maintien d'activités dans les zones rurales, investissements pour structurer des pôles attractifs, etc.). A cet égard, plusieurs initiatives territoriales sont activement soutenues par les CCI afin de faire face à des enjeux prégnants tels que :

- La modernisation de l'outil hôtelier et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la capacité hôtelière par l'accompagnement des investisseurs locaux ou extérieurs et la facilitation d'accueil de nouveaux établissements ;
- La transmission des entreprises hôtelières, en particulier familiales, à faciliter par des actions de sensibilisation et d'accompagnement des cédants dans la préparation afin de minimiser les nombreuses difficultés lors de la phase de transmission (accès au financement par les repreneurs, portage des murs, mise aux normes), en particulier dans les zones rurales ;
- L'accompagnement à la professionnalisation des TPE/PME touristiques dans leur approche marketing/commerciale : regroupements d'entreprises, accompagnement et professionnalisation des approches marketing, apprentissage des méthodes d'optimisations commerciales (Yield management, développement des ventes additionnelles, ...) ;
- L'appui à l'intégration des outils du numérique par les professionnels : accompagnement via des rencontres professionnelles, des formations et des diagnostics de stratégies numériques en s'appuyant sur l'expertise des CCI ; Incitation des professionnels à développer de nouveaux services numériques (réservation en ligne, services personnalisés, ...) ;
- La mobilisation des professionnels qui constituent la chaîne du tourisme (incluant les commerçants, les transporteurs, les services de proximité, monde de la culture, ...) pour une meilleure qualification de l'offre, afin de garantir une qualité d'accueil homogène quelle que soit la prestation consommée par le touriste au long de son séjour, de développer les synergies entre commerce et tourisme, de fidéliser les clientèles,... (le Label de la région Qualité Tourisme étendu au commerce en 2017 constitue à cet égard une opportunité intéressante pour le réseau consulaire régional).

Soutenir le développement et la diversification du potentiel touristique (écotourisme, tourisme du savoir-faire et Entreprises du patrimoine vivant, tourisme gastronomique et œnotourisme, tourisme de pleine nature, tourisme itinérant et grande randonnée, événements et festivals, thermalisme et santé...) constitue donc une priorité stratégique de l'action des CCI d'Occitanie.

Dans ce cadre, l'action consulaire se déclinera par un soutien actif à la mutation des pratiques touristiques en renforçant l'accompagnement des entreprises (transition numérique et écologique...) pour promouvoir le développement d'un tourisme toutes saisons en milieu rural et de montagne où il s'affirme comme un pilier essentiel de l'économie de ces territoires par les retombées directes (nuitées, consommation touristique directe), la création de valeur indirecte (transports, dépenses alimentaires, achats de services locaux, construction, entretien du parc des résidences secondaires), par le développement de la notoriété et de l'image qui sont des sources d'attractivité, et, enfin par l'aménagement du territoire qu'il génère (revenus complémentaires pour certaines activités, maintien d'activités dans les zones rurales, investissements pour structurer des pôles attractifs, etc.).

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Contribuer de manière active à l'accroissement de la compétitivité des entreprises touristiques, au développement et à la diversification du secteur au sein des espaces ruraux et de montagne ;
- Accompagner les TPE/PME touristiques dans la professionnalisation de leur activité (transition numérique, gestion des RH, marketing, diversification des produits, ...)
- Positionner les CCIT comme des partenaires majeurs du développement et de la diversification du potentiel touristique des territoires.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre d'accompagnements d'entreprises réalisés par les CCI auprès d'entreprises du tourisme et de l'hôtellerie ;
- Nombre de créations d'entreprises touristiques accompagnées ;
- Nombre de reprises d'entreprises touristiques accompagnées.

□ **Action 13 : Soutien à la revitalisation des centre-bourgs et des territoires isolés**

- **Description :**

Projet de développement durable du territoire, les démarches de revitalisation des centre-bourgs, communes de taille modeste à fonction polarisante et centralisatrice, impliquent la mise en œuvre d'un ensemble d'actions dont l'objectif premier consiste à renouveler l'attractivité de l'espace et à y fixer durablement les habitants. Ces interventions peuvent concerner la requalification des logements, leur rénovation thermique, le traitement des espaces publics, ... Mais elles ne peuvent s'envisager sans des interventions visant parallèlement à dynamiser l'économie locale, à créer des dynamiques collectives pérennes associant l'ensemble des acteurs, à structurer et pérenniser les solidarités à l'échelle des bassins de vie. Les CCI ont un rôle important à jouer dans cette configuration, en tant que personne-ressource propre à porter un regard vigilant sur l'organisation du commerce sur le territoire grâce à son implication dans la révision des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement du territoire. Les actions à la portée du réseau consulaire sont multiples et variées :

- Réalisation d'étude de faisabilité et analyse économique des projets locaux d'implantation de commerces : étude de l'environnement économique et démographique du projet, présentation du

marché concerné (chiffres clés, évolutions du secteur, zone de chalandise...), offre commerciale existante (analyse de la concurrence) ;

- Analyse des enjeux liés au projet : présentation du projet (nature de l'activité, de l'exploitant, enseignes...), analyse des documents financiers présentés (chiffre d'affaires prévisionnel sur 3 ans, point mort, charges, résultat, investissements, plan de financement...), recherche de financements, définition des moyens nécessaires pour le lancement de l'activité (locaux, fonds de commerce, équipements, immobilisations) ;
- Support administratif pour le montage des dossiers de demande de subvention (État, Département, Région...), études de marché et d'implantation commerciale, diagnostic de territoire, notes réglementaires, ...

Dans cette configuration, le réseau des CCI entend s'appuyer également sur les Offices de commerce composés de plusieurs collègues (élu, professionnels et membres associés) dont les CCI sont parties prenantes, avec comme objectifs de :

- Engager des réflexions, avec les élus communautaires, sur le devenir de l'appareil commercial et son développement ;
- Renforcer l'attractivité du commerce local et faciliter l'accueil des porteurs de projets commerciaux ;
- Faciliter la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (associations, comités des fêtes, administrations, établissements consulaires, etc.) ;
- Veiller à la prise en compte des intérêts du commerce dans l'élaboration des documents d'urbanisme et des règlements liés à la circulation, au stationnement, ... ;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie locale pour le développement du commerce ;
- Réaliser des actions d'animation commerciale et de communication.

- **Intérêt pour les entreprises et le réseau**

- Affirmer le réseau des CCI comme un partenaire essentiel de l'organisation territoriale ;
- Dynamiser l'économie locale, en créant des dynamiques collectives pérennes associant l'ensemble des acteurs des bassins de vie.

- **Indicateurs d'activité et de performance**

- Nombre d'étude de faisabilité et d'analyses économiques pour des projets locaux d'implantation de commerces ;
- Nombre de dossiers de créations d'entreprises accompagnés par les CCIT.

b) Evaluations

Elaboré en cohérence étroite avec le SREC 2022-2027 établi par la Région Occitanie, ce schéma sectoriel a pour vocation de proposer une véritable vision stratégique régionale et un mode de pilotage opérationnel des Chambres de Commerce et d'Industrie pour les principales missions qui constituent leur cœur de métier. A cet égard, il indique les objectifs que se fixe le réseau pour les années à venir en matière d'appui aux territoires, établit les propositions d'actions permettant de les atteindre ainsi que les moyens et ressources mobilisés. Il précise également le contexte dans lequel s'inscrivent ces objectifs.

Cadre de référence permettant de coordonner et d'orienter l'action des Chambres de manière à répondre au mieux aux besoins des acteurs économiques et des partenaires, ce schéma sectoriel engage donc l'ensemble du réseau consulaire d'Occitanie dans une démarche visant à l'amélioration continue de sa performance.

Destiné à organiser une compétence collective au service du développement territorial, il constitue ainsi la feuille de route essentielle pour les membres élus comme pour les agents des CCI, permettant d'améliorer leurs performances collectives, en mutualisant leurs moyens et leurs expertises afin de bâtir une nouvelle organisation efficiente et pertinente, capable de répondre précisément et de façon concrète, aux besoins et aux attentes des entreprises et des territoires.